



# Notre lait a des valeurs

## RÈGLEMENT DU JEU « VENEZ PARTAGER NOS VALEURS »

### **Article 1 - Société Organisatrice**

La société CANDIA, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 80.540.557,50 euros dont le siège social est situé 1 Rue des italiens, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 014 955 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 02/10/2017 au 31/03/2018, en France métropolitaine, Corse incluse, un jeu intitulé « VENEZ PARTAGER NOS VALEURS » (ci-après « le Jeu »)

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante <http://www.candia.fr/jeu-lait-a-valeurs/>

Le présent règlement fixe les modalités de participation au Jeu. Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

### **Article 2 - Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France (Corse incluse et DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

### **Article 3 - Annonce du Jeu**

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Les étiquettes et les films des bouteilles de lait UHT BP1L Demi-écrémé et Entier GrandLait
- Dispositif de PLV magasin : fronton, totem, stand animation, leaflet et tablette tactile
- [www.candia.fr/grandlait](http://www.candia.fr/grandlait)
- [candia.fr](http://candia.fr)
- les réseaux sociaux

### **Article 4 - Dotations**

#### **4.1. Sont mis en jeu**

Un total de 5 séjours pour 4 personnes dans l'une des fermes gîtes de nos éleveurs.





# Notre lait a des valeurs

## Chaque séjour comprend :

- 2 nuitées en chambre d'hôtes avec petit-déjeuner compris pour 4 personnes, d'une valeur commerciale indicative de 160€
- 4 repas (2 déjeuners + 2 diners) pour 4 personnes, effectués directement aux gîtes lorsque les structures le permettent ou remboursement sur justificatifs dans la limite totale de 480€ sur l'ensemble du séjour ;
- les frais de transport aller / retour dans la limite totale de 500€, et sur présentation de justificatifs

## Les séjours ne comprennent pas :

- les dépenses personnelles
- l'assurance annulation éventuelle
- la taxe de séjour
- les frais liés aux visites, sorties
- toute autre dépense supplémentaire

Les séjours sont valables jusqu'au 31 décembre 2018.

## Liste des gîtes partenaires :

**Gîte 1** – Auvergne Rhône Alpes – adresse : La Trémolière de Vabres – 15 100 Saint Flour

**Gîte 2** – Nord Site Internet : <https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Bernieulles-Gite-62G10422.html>

**Gîte 3** – Nord Site Internet : <http://www.gites-de-france-pas-de-calais.fr/location-vacances-gite-a-aix-en-issart-62G868913.html>

**Gîte 4** – Nord – adresse : Chambres d'hôtes Au bois de Monthuys – Hameau de Monthuys 62 170 La Caloterie - Site Internet : <http://www.auboisdemonthuys.fr/syrendre.htm>

**Gîte 5** – Nord – adresse : 540 Ferme de Cotten 62 250 Beuvrequen

**Gîte 6** – Nord : Gîte de la Cauchoise - Site Internet : <https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Ardres-GiteGite-De-La-Cauchoise-62G1300.html>

**Gîte 7** – Nord : Ferme les Kintrabell – Site Internet : <http://www.leskintrabell.com>

**Gîte 8** : Nord : Gîte à La Ferme – 5 Le Bois Moine 61 190 Moussonvilliers – Site internet : <http://www.parc-naturelperche.fr/ou-dormir/gites-et-meubles#!/gite-a-la-ferme-768388>

**Gîte 9** - Auvergne Rhône Alpes – Site Internet : <http://www.gites-de-france-loire.com/chambre-d-hotes-durel-claudiophilippe-a-saint-jodard-dans-LE-ROANNAIS-3737.html>

**Gîte 10** - Auvergne Rhône Alpes – Site Internet : <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/rhonealpes/loire/bully/ferme/ferme-de-pailleux/252933>

**Gîte 11** - Auvergne Rhône Alpes – La Grange aux Hirondelles - Site Internet : <http://www.bienvenue-a-laferme.com/rhone-alpes/loire/chambles/ferme/la-grange-aux-hirondelles/295667>

**Gîte 12** – Sud Est – Lozère- Les Falaises de Barjac – adresse : 44 avenue de la Résistance 48 000 Barjac - Site Internet : <http://www.gitelesfalaises.fr>





# Notre lait a des valeurs

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## 4.2. Autorisation exploitation de l'image des gagnants

Il est précisé que la Société Organisatrice est susceptible de réaliser / faire réaliser des ,photographies des gagnants durant leur séjour afin de les utiliser par cette dernière sur le(s) site(s) de CANDIA et sur la page Facebook de CANDIA, dans le cadre de la promotion du présent Jeu.

La participation au présent Jeu implique donc que les gagnants et personnes qui les accompagnent autorisent gracieusement à la Société Organisatrice à utiliser leur image (reproduction, représentation, communication) de ces photographies pour une communication sur le(s) site(s) internet de la marque CANDIA et sur la page Facebook. Cette autorisation est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la date de fin du séjour, pour la France (en raison de la nature particulière d'Internet, l'exploitation des photographies ou vidéos sur ce support est consentie pour le monde entier).

Les participants veilleront par ailleurs à ce qu'aucune marque, dessin ou modèle et plus généralement tout élément protégé par un titre de propriété intellectuelle d'un tiers autre que la Société CANDIA n'apparaisse sur les photos.

Par ailleurs, tout participant consent à ce que ces photographies puissent faire l'objet de modifications et adaptations, notamment techniques (format, couleurs, contraste...) afin de pouvoir être utilisées par la Société Organisatrice dans le cadre du présent article, sous la seule réserve de ne pas porter atteinte à l'image des participants.

## Article 5 - Modalités d'inscription et de participation au Jeu

### 5.1 - Inscription

Pour s'inscrire, il suffit de :

- Se connecter à l'adresse suivante : <http://www.candia.fr/jeu-lait-a-valeurs/>
- Passer les vidéos présentées
- Répondre correctement aux 3 questions du quizz dont les réponses figurent dans les vidéos présentées
- Cliquer sur le bouton « valider mes réponses »





# Notre lait a des valeurs

Si les réponses au quizz sont correctes il faut ensuite :

- Renseigner sur le formulaire, dans la partie réservée à cet effet, les informations suivantes : adresse électronique, nom, prénom, adresse postale, code postal, ville et numéro de téléphone.
- Cocher la case « J'ai pris connaissance et accepte le règlement du jeu »
- Valider la participation

Une seule inscription par foyer par jour (même nom, même adresse postale, même adresse électronique et / ou même adresse IP par foyer) pendant toute la durée du Jeu sera acceptée.

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné ou perdu.

## 5.2 – Généralités

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

### **Article 6 - Détermination des gagnants**

Les dotations sont attribuées par le mécanisme des instants gagnants, instants prédéterminés de façon aléatoire avant le début du Jeu.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi.

### **Article 7 - Remise des dotations**

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de leur inscription avec demande de confirmation de leur adresse postale et téléphone par retour de mail.

Les gagnants seront ensuite contactés par l'agence de la Société Organisatrice dans un délai maximum de 4 semaines et recevront notamment la liste des hébergements disponibles. L'organisation de leur séjour se fera par mail et par téléphone avec l'agence.

Les remboursements de frais de transport ou de repas éventuels tels qu'indiqués dans l'article 4.1 seront également traités directement avec l'agence de la Société Organisatrice.

Si les dotations ne pouvaient être distribuées pour toutes raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et notamment pour toutes difficultés dans le nom ou l'adresse du destinataire, cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.





# Notre lait a des valeurs

## **Article 8 - Remboursement des frais de participation**

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de participation dans les conditions suivantes : la demande écrite doit être adressée avant le 31/04/2018 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu suivante, à raison d'un seul remboursement par foyer :

**Service Jeu Candia 2017  
La Compagnie des Images  
Jeu Candia 2017  
6, rue Octavio Mey  
69005 Lyon**

La demande doit mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète, ainsi que la date et l'heure de la connexion), être accompagnée d'un RIB et d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées.

Il ne sera consenti qu'un remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion Internet (forfait : 0,26 € sur une base de 0,12€ la connexion + 0,02€ la minute supplémentaire) et/ou de timbre ayant servi à la demande de remboursement (tarif lent en vigueur < 20g).

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ 6 semaines à compter de la réception de la demande. Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée hors délai (cachet de La Poste faisant foi) sera considérée nulle.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **Article 9 - Respect des règles**

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription ainsi que s'assurer qu'une même adresse IP n'a pas servi plusieurs fois pour s'inscrire au présent Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.





# Notre lait a des valeurs

## **Article 10 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dument informés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son fait, les sites internet du Jeu ou relayant le Jeu sont indisponibles, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

La Société Organisatrice rappelle que chaque gîte / séjour peut faire l'objet de conditions spécifiques et qu'il appartient au gagnant de se renseigner préalablement avant confirmation de son choix de séjour. Il est précisé que chaque gîte est indépendant et n'appartient pas à la Société Organisatrice qui décline toutes responsabilités concernant le bon déroulement des séjours et exclue toutes garanties à leurs égards. La Société Organisatrice décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseaux via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

## **Article 11 - Propriété Intellectuelle**

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

## **Article 12 - Informatique & Libertés**

Les données personnelles sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données en adressant leur demande à l'adresse suivante :

Service Consommateur Candia  
Jeu « VENEZ PARTAGER NOS VALEURS »  
1 rue Lebon  
ZI de l'Hippodrome  
29 556 QUIMPER Cedex 9





# Notre lait a des valeurs

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

La Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de prospection commerciale, si le participant l'y a expressément autorisé lors de son inscription, en cochant la case prévue à cet effet.

A l'issue du Jeu les participants ayant souhaité recevoir des informations promotionnelles de la part de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires commerciaux pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données en écrivant à l'adresse suivante :

Service Consommateur Candia  
Jeu « VENEZ PARTAGER NOS VALEURS »  
1 rue Lebon  
ZI de l'Hippodrome  
29 556 QUIMPER Cedex 9

## **Article 13 - Réclamations**

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement devra être adressée à l'adresse suivante :

Service Consommateur Candia  
Jeu « VENEZ PARTAGER NOS VALEURS »  
1 rue Lebon  
ZI de l'Hippodrome  
29 556 QUIMPER Cedex 9

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 mois suivant la date de clôture du jeu.

## **Article 14 - Accès au règlement et modification**

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet du Jeu pendant toute la durée du Jeu.

Toute modification substantielle des modalités prévues au présent règlement fera l'objet d'une annonce sur le site du Jeu.

## **Article 15 - Loi applicable**

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française.

